Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le
ID : 026-212600886-20221003-DELIB2022_77-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 7 octobre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022.77 Séance du 03 octobre 2022

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 03 octobre 2022 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 27 septembre 2022 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Béatrice AMANDE-SEGUINEAU, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Stéphanie DESBAR, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL.

Ont donné pouvoir : Mme Laurence THON à M. Pascal BERRANGER, M. Stéphane VALETTE à M. Fabrice GAY, M. Bertrand BECORPI à Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme BILLON-REY Caroline à M. Claude VOSSEY, M. Eric SAULLE à Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET.

Absent : M. Roger-Pierre ROLLAND.

Conseillers municipaux présents : 23.

Madame Stevie BONNARD a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable établi par le SIERS pour 2021.

Rapporteur : Monsieur Fabrice GAY.

Monsieur le rapporteur expose au Conseil Municipal que le SIERS a transmis à la Commune son rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable pour l'année 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-5, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport annuel 2021 relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable du SIERS,

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DE PRENDRE ACTE** de rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Rochefort Samson (SIERS) pour l'année 2021 ;
- **DE PRÉCISER** que le rapport annuel est mis à la disposition du public.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHATUZANGE LE GOUBET
26300

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20221003-DELIB2022_